

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

ANBG : en attendant la subvention

ENA
Libreville/Gabon

LES administrateurs de l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG) se sont réunis dernièrement, dans le cadre du conseil d'administration (CA) de cette année 2019 finissant. Autour de leur président, Ambroise Banas Germain, ils ont épluché un ordre du jour comprenant l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2019, information des faits marquants et suivi des précédentes recommandations, examen et adoption du budget de l'année 2020, présentation du rapport intermédiaire des travaux de la commission technique au titre de l'année 2018-2020. D'entrée, le président du conseil d'administration de l'ANBG a situé le contexte dans lequel se tient cette réunion, qui a été précédée d'un changement au niveau de la

direction générale. Et à l'occasion, il a présenté la nouvelle directrice générale, Sandra Flore Abessolo-Mambari Pinze, nommée lors du Conseil des ministres du 5 décembre 2019. Le président du CA devait inviter les uns et les autres à accorder une attention particulière aux travaux de cette session, en ce qu'ils poursuivent les ambitions assignées à l'ANBG, à savoir, accompagner les jeunes Gabonais dans leurs études. Seulement, la projection pour commencer ce nouvel exercice va se heurter à l'indisponibilité de la subvention au titre de cette année. Ce qui a finalement rendu impossible l'examen et l'adoption de ce point de l'ordre du jour. Son traitement a donc été reporté, assujéti qu'il est à la disposition de ces fonds. Aussi, les administrateurs se sont-ils résolus à l'application des directives du précédent exercice dans l'octroi des bourses, en attendant des aménagements relativement à la subvention attendue.



Photo : Antoine Essone Ndong

Les administrateurs de l'ANBG lors du dernier conseil d'administration de 2019.

Nouvel An : mercredi 1er janvier, férié, chômé et payé

"Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, chargé du Dialogue social, porte à la connaissance des employeurs et des travailleurs, ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du Décret n° 000727/PR/MTEFP du

29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le Décret n° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du mercredi 1er janvier 2020 marquant la fête du "Nouvel An" est déclarée fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national".

DU CASH de là à là!

Avec 500Fcfa gagnez jusqu'à **10 Millions^{fcfa}**

3 TIRAGES PAR JOUR

LOTO GOGO 11H	LOTO GOGO 15H	LOTO GOGO 19H 45
------------------	------------------	---------------------

GAGNEZ JUSQU'À 300 MILLIONS^{FCFA}

MARDI 31 DÉCEMBRE 2019

THE LAST MEGA

Près de **170** MILLIONS FCFA

HAPPY NEW YEAR 2020

Quinté+

*Somme à partager entre tous les gagnants dans l'ordre.